

CERN/2926/Projet
Original: anglais
11 mars 2011

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

CONSEIL

Cent cinquante-cinquième session du Conseil
Genève – 18 juin 2010

SESSION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL (PROJET)

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
LISTE DES PARTICIPANTS	ii
 SESSION PUBLIQUE	
1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS PRISES LORS DES SESSIONS RESTREINTES ET À HUIS CLOS	1
2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES	1
3. BILAN D'ACTIVITÉS ANNUEL ET COMPTES ANNUELS (ÉTATS FINANCIERS) POUR 2009	2
4. CAISSE DE PENSIONS DU CERN	8
5. CODE DE CONDUITE	11
6. RAPPORT DE SITUATION SUR LE LHC	13
7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE SCIENTIFIQUE DE LA SESSION DU CONSEIL SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE	17
8. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DIRECTIVES SCIENTIFIQUES	19
9. EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU FALC	20
10. PROJET DE CALENDRIER POUR LES SESSIONS DU CONSEIL ET LES RÉUNIONS DE SES COMITÉS EN 2011	21
11. DIVERS	22

ANNEXES

- Annexe 1 : Rapport sur les décisions prises lors des sessions restreintes et à huis clos par le Président du Conseil
- Annexe 2 : Rapport sur les 329^e et 330^e réunions du Comité des finances tenues respectivement les 17 mars et 16 juin 2010
- Annexe 3 : Introduction concernant l'évaluation et les observations des commissaires aux comptes sur le bilan d'activités annuel 2009, les états financiers de l'Organisation et les états financiers de la Caisse de pensions (B. Manna)
- Annexe 4 : Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2009 de l'Organisation (F. Franceschetti)
- Annexe 5 : Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice financier 2009 (F. Franceschetti)

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>Président</u> :	Prof. M. Spiro	France
<u>Participants</u> :	Prof. D.O. Riska	(Vice-Président du Conseil) Finlande
	Prof. B. Sitar	(Vice-Président du Conseil) Slovaquie
	Mme B. Vierkorn-Rudolph	Allemagne
	M. J. Spitzer	Autriche
	Non représentée	Belgique
	Non représentée	Bulgarie
	Prof. H. Bøggild Mme B. Sode-Mogensen	Danemark
	Prof. J. Fuster Prof. C. Pajares Vales	Espagne
	M. P. Pulkkinen	Finlande
	Mme M-C. Bourguignon	France
	Prof. E. Gazis M. G. Petmezakis	Grèce
	M. L. Székely Prof. G. Vesztergombi Mme B. Vizkelety	Hongrie
	Prof. F. Ferrini	Italie
	M. B. Jacobsen Prof. E. Osnes	Norvège
	Prof. F. Bais M. C.J. Van Riel	Pays-Bas
	Prof. M. Waligorski Mme L. Wiszczor Prof. A. Zalewska	Pologne
	Prof. G. Barreira	Portugal
	M. R. Leitner M. J. Stepanek	République tchèque

Prof. R. Wade M. P. Williams	Royaume-Uni
M. A. Fric	Slovaquie
Prof. B. Åsman M. P. Karlsson	Suède
M. A. Evequoz M. B. Moor Prof. U. Straumann	Suisse

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. B. Manna
M. F. Franceschetti
Mme V. Leopizzi
M. S. Penati
M. S. Petruccioli
Mme C. Serbassi

OBSERVATEURS

M. L. Karapiperis	Représentant de la Commission européenne
M. G. Blazey M. S. Gonzalez M. D. Kovar M. M. Pripstein M. E. Seidel	Représentants des États-Unis
M. D. Korotkov M. A. Petrov Prof. A.N. Skrinsky	Représentants de la Fédération de Russie
Prof. A. Gurtu M. D.B. Venkatesh	Représentants de l'Inde
Prof. E. Rabinovici	Représentant d'Israël
M. H. Kamiyama Prof. Y. Okada M. H. Takaya Prof. K. Tokushuku	Représentants du Japon
M. T. Akbas Mme M.S. Sancar	Représentants de la Turquie

Invités : M. W. Davidson Président du FALC

Également présents :

Prof. E. Fernandez	Président du Comité des directives scientifiques
Prof. T. Nakada	Président de l'ECFA
M. M. Steinacher	Président du Comité des finances
Prof. S. Stapnes	Secrétaire scientifique

Fonctionnaires du CERN :

Prof. R-D. Heuer	Directeur général
Prof. S. Bertolucci	Directeur de la recherche et de l'informatique
M. S. Lettow	Directeur de l'administration et de l'infrastructure générale
M. S. Myers	Directeur des accélérateurs et de la technologie
Prof. F. Pauss	Responsable des relations internationales

Services du CERN :

Mme E.M. Gröniger-Voss	Conseillère juridique
Mme L. Morris	Procès-verbalistes
M. J. Pym	
Mme B. Van der Stichelen	Secrétariat du Conseil

SESSION PUBLIQUE

Le PRÉSIDENT ouvre la séance à 9 h 35 et souhaite la bienvenue aux commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Italie, à Rome : M. F. Franceschetti, Mme V. Leopizzi, M. B. Manna, M. S. Penati, M. S. Petruccioli et Mme C. Serbassi. Il souhaite également la bienvenue aux observateurs : M. L. Karapiperis (Commission européenne), le professeur A. Gurtu et M. D. B. Venkatesh (Inde), le professeur E. Rabinovici (Israël) ; M. H. Kamiyama, le professeur Y. Okada, M. H. Takaya et le professeur K. Tokusyuku (Japon) ; M. D. Korotkov, M. A. Petrov et le Professeur A.N. Skrinsky (Fédération de Russie) ; M. T. Akbas et Mme S. Sancar (Turquie), ainsi que M. G. Blazey, M. S. Gonzalez, M. D. Kovar, M. M. Pripstein et M. E. Seidel (États-Unis d'Amérique).

Des excuses ont été reçues de S. E. M. H. A. Rao (Inde), du ministre Fursenko (Fédération de Russie) et de M. W. Erdelen (UNESCO).

1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS PRISES LORS DES SESSIONS RESTREINTES ET À HUIS CLOS

(Point 1 de l'ordre du jour) (Verbal)

Le PRÉSIDENT présente son rapport sur les décisions prises lors des sessions restreinte et à huis clos de mars et de juin 2010¹.

Le Conseil prend note du rapport du Président du Conseil.

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES

(Point 2 de l'ordre du jour) (Verbal)

M. STEINACHER rend compte des débats tenus lors des réunions de mars et de juin 2010 du Comité des finances sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la présente séance².

Le Conseil prend note du rapport du Président du Comité des finances.

¹ Voir l'annexe 1.

² Voir l'annexe 2.

3. BILAN D'ACTIVITÉS ANNUEL ET COMPTES ANNUELS (ÉTATS FINANCIERS) POUR 2009

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) Bilan d'activités annuel 2009

(CERN/SPC/938/Rév.-CERN/FC/5412/Rév.-CERN/2893/Rév.)

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL souligne que, dans le cadre du bilan d'activités annuel 2009, c'est la première fois que les résultats du CERN sur une année sont comparés avec les objectifs fixés dans le Plan à moyen terme de l'année précédente, étant donné qu'en 2008, la première année où le nouveau système de gouvernance était en vigueur, l'absence d'objectifs formels empêchait toute mesure de la performance. Lorsqu'elle a établi le document, auquel ont déjà souscrit les commissaires aux comptes, le nouveau Comité consultatif permanent sur les audits (SACA), le Comité des directives scientifiques et le Comité des finances, la Direction s'est efforcée de fournir des informations complètes d'une manière aussi concise que possible.

b) Évaluation et commentaires des commissaires aux comptes concernant le bilan d'activités annuel 2009

(CERN/FC/5439-CERN/2906)

M. MANNA présente un exposé général liminaire³ sur le travail des commissaires aux comptes concernant le bilan d'activités annuel, les états financiers de l'Organisation et les états financiers de la Caisse de pensions.

c) Évaluation et commentaires du Comité des directives scientifiques concernant le bilan d'activités annuel 2009

Le professeur FERNANDEZ indique que le Comité des directives scientifiques a examiné le bilan d'activités annuel 2009 lors de ses réunions de mars et de juin 2010 et s'est félicité que les nombreux commentaires qu'il avait formulés sur le document l'année précédente aient été pris en considération. Le Comité a souscrit entièrement à la présentation et au contenu du bilan d'activités 2009, qui facilite grandement la comparaison des résultats avec les objectifs, et s'est félicité que la majorité des objectifs fixés aient été atteints lors d'une année difficile.

³ Voir l'annexe 3.

d) Évaluation et commentaires du Comité des finances concernant le bilan d'activités annuel 2009

M. STEINACHER indique que le Comité des finances a pris note, à sa réunion de mars 2010, du bilan d'activités annuel 2009, et a exprimé sa satisfaction quant au contenu et à la structure du document. Le Comité a reçu des réponses satisfaisantes aux questions soulevées sur l'économie de dépenses dans le domaine de « la sécurité, la santé et l'environnement » et a invité la Direction du CERN à proposer des objectifs pour 2010 concernant l' « amélioration du LHC » et la « fiabilité et la consolidation du LHC ».

Le bilan d'activités annuel a également été examiné par le SACA lors de sa première réunion, le 31 mai 2010, et celui-ci est arrivé aux quatre conclusions suivantes :

- Le bilan d'activités annuel est un document fondamental dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'Organisation ; il sera adapté et amélioré en permanence dans l'avenir, compte tenu des suggestions et observations des commissaires aux comptes et de celles du Conseil et de ses comités. Au moment de mettre au point son contenu et sa structure, il importera de trouver un juste équilibre entre le degré de détail à y apporter et sa lisibilité ;
- pour tenir compte des problèmes de calendrier soulevés par les commissaires aux comptes, le SACA recommande que, dans l'avenir, les commentaires qu'ils formuleront sur le bilan d'activités annuel lors des sessions de juin du Conseil se limitent aux problèmes techniques et de présentation qui seront pris en compte dans la version finale du document, étant entendu que les éventuelles suggestions d'ordre général qui auraient une incidence sur le plan d'audit de l'année suivante devraient être formulées plus tard dans l'année, lorsque les commissaires aux comptes n'auront plus de contraintes de temps pour finaliser leurs rapports sur les comptes de l'Organisation et de la Caisse de pensions du CERN ;
- Le SACA prend note de la recommandation des commissaires aux comptes d'utiliser des techniques de comparaison, chaque fois que cela est possible, dans le cadre de futurs audits de performance portant sur certaines activités de l'Organisation. S'il reconnaît la valeur ajoutée potentielle de ces techniques pour évaluer l'efficacité et l'efficacités de certains processus ou de certaines dépenses, le Comité tient à souligner que celles-ci nécessitent d'importantes ressources ainsi que la collaboration de l'organisation de référence. Il fait par ailleurs observer que ces techniques peuvent ne pas être toujours réalisables ou

appropriées, en particulier dans le cas d'activités scientifiques pour lesquelles il n'existerait aucun équivalent en dehors du CERN qui puisse servir de véritable point de comparaison ;

- le Comité prend note également de la suggestion des commissaires aux comptes de justifier tout écart pertinent entre les chiffres du « Budget » et ceux du « Budget révisé » dans le récapitulatif des produits et charges (Tableaux 1 et 9 du bilan d'activités annuel). S'il est conscient qu'il est difficile de comparer entre eux les chiffres présentés dans les différentes colonnes de ces tableaux, il estime que les points essentiels sont la fiabilité des chiffres et la qualité du processus budgétaire et du processus de planification.

À sa réunion de juin 2010, le Comité des finances a pris note de l'évaluation et des commentaires formulés par M. Manna au nom des commissaires aux comptes et a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil d'approuver le bilan d'activités annuel 2009. Le Comité a par ailleurs souscrit à l'unanimité aux suggestions des commissaires aux comptes.

Le Conseil prend note de la présentation liminaire générale faite par M. Manna sur le travail des commissaires aux comptes concernant le bilan d'activités annuel, les états financiers de l'Organisation et les états financiers de la Caisse de pensions.

Le Conseil prend note également de l'évaluation et des commentaires des commissaires aux comptes sur le bilan d'activités annuel 2009 présenté dans le document CERN/FC/5439-CERN/2906, et de l'évaluation et des commentaires du Comité des directives scientifiques, du Comité des finances et du Comité consultatif permanent sur les audits.

Sur la recommandation du Comité des finances, le Conseil décide, à l'unanimité des délégations représentées et votant⁴ :

- d'approuver le document CERN/SPC/938/Rév.-CERN/FC/5412/Rév.-CERN/2893/Rév., et
- de souscrire aux suggestions des commissaires aux comptes concernant les bilans d'activités annuels futurs.

e) Comptes annuels (états financiers) pour l'exercice 2009
(CERN/FC/5440-CERN/2907)

⁴ La Belgique et la Bulgarie ne sont pas représentées à la réunion.

M. LETTOW présente le document en donnant les informations suivantes :

- les comptes annuels 2009 de l'Organisation sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), comme ce fut déjà le cas en 2007 et en 2008, et ont été vérifiés et certifiés par les représentants de la Cour des comptes d'Italie, en qualité de commissaires aux comptes du CERN ;
- le solde de 200 MCHF du prêt de la BEI a été remboursé en mars 2009. Les emprunts à court terme auprès de banques s'élevaient à 290 MCHF fin 2009, contre 409 MCHF fin 2008. La différence positive de 29,6 MCHF entre l'excédent budgétaire prévu et l'excédent budgétaire réel pour 2009 a été entièrement destinée à réduire le déficit budgétaire ;
- les contributions des États membres restant dues se montaient à 43,5 MCHF à la fin de 2009, contre 8,9 MCHF à la fin de 2008. Sur ce montant, seuls 356 kCHF sont encore à régler ;
- l'écart entre le montant de 2009 pour les prestations postérieures à l'emploi, c'est-à-dire l'estimation du passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi, et celui de 2008 est principalement dû à la réduction du taux d'actualisation, qui est passé de 2,59 % à 2,55 %, ainsi qu'aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles, qui ne sont compensées que partiellement par une augmentation des actifs financiers ;
- les découverts et prêts bancaires à court terme sont passés de 626 MCHF au 31 décembre 2008 à 305 MCHF au 31 décembre 2009, alors que les dettes à long terme ont diminué de 10 MCHF.

Enfin, il saisit cette occasion pour remercier les représentants de la Cour des comptes d'Italie pour leur rapport et pour leur excellente collaboration durant leur audit.

f) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2009
(CERN/FC/5441-CERN/2908)

M. FRANCESCHETTI présente le document CERN/FC/5441-CERN/2908 au nom des commissaires aux comptes⁵.

⁵ Voir l'annexe 4.

g) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes du CERN pour l'exercice 2009
Commentaires de la Direction
(CERN/FC/5442-CERN/2909)

M. LETTOW, présentant le document, fait observer que les commentaires de la Direction portent sur un nombre limité de recommandations des commissaires aux comptes et qu'elle a accepté tous ceux auxquels elle n'a pas spécifiquement fait mention dans sa réponse. Il met en évidence les points suivants :

- les commentaires des commissaires aux comptes sur le bilan d'activités annuel au titre de la section 4, « Exécution du budget 2009 », sont fondés sur la version présentée en mars au Conseil. Un grand nombre de leurs recommandations ont déjà été incorporées dans la version révisée du document soumis à la présente réunion et les autres seront prises en considération dans le bilan d'activités annuel 2010 ;
- la Direction a accepté de suivre la recommandation des commissaires aux comptes d'analyser les procédures d'inventaire applicables aux immobilisations en vue de les normaliser dans l'ensemble des départements et de mettre en place un mécanisme de suivi régulier ;
- pour tenir compte de la suggestion des commissaires aux comptes d'évaluer, pour le régime d'assurance maladie du CERN, si le recours à un prestataire de services est plus économique et efficace qu'une gestion en interne, la Direction a entrepris de revoir le contrat en vigueur et ses modalités, et d'évaluer les coûts et avantages relatifs d'une gestion interne et externe, et fera état de ses conclusions en temps voulu ;
- en ce qui concerne l'inventaire recommandé des postes sensibles et spécialisés pour lesquels les concours devraient être ouverts à la fois aux candidats externes et aux candidats internes, la Direction tient à souligner que, depuis la mise en place en 2009 de la nouvelle politique des contrats, elle a déjà entrepris d'ouvrir des postes-clés au monde extérieur, par exemple en lançant un appel à candidatures à l'échelle mondiale pour le poste de chef de projet CLIC/ILC ;
- la Direction est actuellement en discussion avec l'Audit interne, qui remplit une fonction essentielle pour l'Organisation, afin de déterminer le nombre et le type d'effectifs nécessaires pour que le Service soit à même de traiter toutes les activités d'audit pertinentes, y compris les audits techniques.

M. STEINACHER indique que les documents CERN/FC/5440-CERN/2907, CERN/FC/5441-CERN/2908 et CERN/FC/5442-CERN/2909 ont été examinés lors de la réunion de clôture, tenue le 21 mai à Rome, à laquelle ont participé divers fonctionnaires du CERN, les commissaires aux comptes et lui-même. Ces documents ont ensuite été réexaminés lors de la réunion du SACA du 31 mai, à l'issue de laquelle ont été formulées les conclusions suivantes :

- 1) le SACA s'est félicité de la pleine conformité des comptes aux normes IPSAS, des informations supplémentaires apportées et du degré de détail des notes explicatives ;
- 2) à la suite d'une discussion approfondie sur les principaux points soulevés par les commissaires aux comptes et sur la réponse de la Direction, le SACA a donné son aval aux trois documents, compte tenu des observations suivantes :
 - à la section 6.1.1 b) de leur rapport, les commissaires aux comptes recommandent d'évaluer si une gestion en interne du régime d'assurance maladie du CERN (CHIS) ne serait pas plus économique et efficace que le recours à un prestataire de services externe. Le SACA souscrit à la proposition de la Direction de revoir le contrat en vigueur et ses modalités à la lumière des commentaires des commissaires aux comptes et d'évaluer les coûts et avantages d'une gestion en interne et du recours à un prestataire de services externe ;
 - à la section 10 de leur rapport, les commissaires aux comptes recommandent la création d'une liste des postes sensibles et spécialisés pour lesquels il convient d'examiner à la fois les candidatures internes et les candidatures externes lors de la publication d'un avis de vacance en vue de l'octroi d'un contrat de durée indéterminée. Le SACA prend acte du souhait exprimé par les commissaires aux comptes qu'il soit fait en sorte que les meilleurs candidats soient recrutés pour ces postes et qu'un traitement égal entre les candidatures internes et les candidatures externes soit garanti. Toutefois, il appuie le point de vue de la Direction selon lequel une telle liste serait difficile à établir dans la mesure où ces postes sont susceptibles d'évoluer dans le temps et selon les circonstances et où elle restreindrait la flexibilité de gestion de l'Organisation et la capacité de promouvoir la mobilité interne ;
 - le suivi, par la Direction, de toutes les recommandations formulées par les commissaires aux comptes dans leur rapport sur l'exercice financier 2009 devrait être examiné lors d'une prochaine réunion du SACA.

- 3) Le SACA a examiné par ailleurs la liste des recommandations en instance des Cours des comptes d'Autriche et d'Italie, présentées dans l'annexe du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes du CERN pour l'exercice 2009, et a convenu qu'elle devrait être raccourcie afin de tenir compte du fait que certaines des recommandations ont été classées ou sont déjà mises en œuvre de manière régulière. Les modifications convenues sont incorporées dans la version finale du document soumis au Conseil à sa session publique.

Lors de sa réunion de juin 2010, le Comité des finances a pris note des trois documents, des exposés présentés par le Directeur de l'Administration et de l'infrastructure et par M. Franceschetti au nom des commissaires aux comptes, et a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil d'approuver les comptes annuels et les états financiers pour l'exercice 2009 et de donner quitus au Directeur général, le professeur Heuer.

Le Conseil prend note des documents CERN/FC/5440-CERN/2907, CERN/FC/5441-CERN/2908 et CERN/FC/5442-CERN/2909, de l'exposé présenté par M. Franceschetti au nom des commissaires aux comptes, de la déclaration de M. Lettow, directeur de l'Administration et de l'infrastructure, et des rapports des Présidents du Comité des finances et du Comité consultatif permanent sur les audits et, sur la recommandation du Comité des finances, décide, à l'unanimité des délégations représentées et votant⁶ :

- d'approuver les comptes annuels 2009 présentés dans le document CERN/FC/5440-CERN/2907 et
- de donner quitus au Directeur général.

4. CAISSE DE PENSIONS DU CERN

(Point 4 de l'ordre du jour)

a) Rapport annuel et états financiers 2009

(CERN/FC/5443-CERN/2910)

Présentant le document en qualité de président du Conseil d'administration de la Caisse de pensions, le professeur FERRINI fait observer que les états financiers de la Caisse ont été présentés conformément aux normes IPSAS et que le Conseil d'administration a adopté une structure de document différente de celle présentée l'année précédente afin de rationaliser les informations contenues initialement dans le rapport annuel. Le document comprend maintenant essentiellement les états financiers devant être approuvés par le Conseil et une

⁶ La Belgique et la Bulgarie ne sont pas représentées à la réunion.

lettre du Président du Conseil d'administration attirant l'attention du Conseil sur les faits marquants qui y sont présentés. Conformément à la nouvelle stratégie de communication approuvée par le Conseil d'administration, toutes les informations restantes qui étaient présentées auparavant dans le rapport annuel, telles que les statistiques et l'analyse historique, seront transférées sur divers supports électroniques et papier, en particulier le nouveau site web, alors que le rapport actuariel, qui faisait également partie du rapport annuel précédent, a été transmis directement au Conseil à travers des canaux plus appropriés, par exemple par la voie du Groupe consultatif du Conseil.

Le principal point à noter dans les états financiers 2009 est le fait que le rendement en 2009 a été positif par rapport à l'année précédente, grâce à une stratégie de placement appropriée, qui a très bien répondu à l'évolution positive du marché. La performance de la Caisse est donc positive, mais le déficit structurel persiste, et la sous-capitalisation vis-à-vis des engagements futurs nécessite l'adoption de mesures appropriées, comme le montre clairement les états financiers.

b) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2009
(CERN/FC/5444-CERN/2911)

M. FRANCESCHETTI présente le document CERN/FC/5444-CERN/2911 au nom des commissaires aux comptes⁷.

c) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2009
Commentaires de l'Administration de la Caisse de pensions
(CERN/FC/5445-CERN/2912)

Le professeur FERRINI présente le document CERN/FC/5445-CERN/2912 au nom de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions, remerciant les commissaires aux comptes pour leur examen attentif des comptes. Il fait observer qu'une série de recommandations précédentes sont maintenant classées, alors que les nouvelles recommandations faciliteront grandement l'administration de la Caisse par l'Unité de gestion. Le Conseil d'administration tient à assurer le Conseil qu'il suivra avec attention la mise en œuvre des diverses recommandations, dont certaines, comme celles relatives au recrutement du personnel, ont déjà commencé à être appliquées.

⁷ Voir l'annexe 5.

M. STEINACHER indique que le SACA a examiné les trois documents lors de sa réunion du 31 mai. Celui-ci a par ailleurs passé en revue la liste des recommandations en instance des Cours des comptes d'Autriche et d'Italie, présentées dans l'annexe du document CERN/FC/5444-CERN/2911, et a convenu qu'elle devrait être raccourcie étant donné que certaines des recommandations ont été classées ou sont déjà mises en œuvre de manière régulière. Il indique que les modifications convenues ont été incorporées dans la version finale des documents soumis à présent pour approbation.

À sa réunion de juin 2010, le Comité des finances a pris note de la présentation des comptes annuels par le Gestionnaire général de la Caisse de pensions, M. Economou, de l'exposé de M. Franceschetti au nom des commissaires aux comptes, ainsi que des observations formulées par les délégations et des éclaircissements apportés par M. Economou. Il a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil d'approuver le rapport annuel et les états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2009, et de donner quitus au Conseil d'administration de la Caisse de pensions.

Le PRÉSIDENT fait observer que les trois documents apportent au Conseil de précieux éléments d'information dans le cadre de ses délibérations en cours sur la stabilisation de la situation de la Caisse et les mesures à prendre pour rétablir la pleine capitalisation.

En référence à la page 24 du document CERN/FC/5443-CERN/2910, Mme SODE-MOGENSEN souhaite savoir ce qu'il en est de la demande des autorités françaises de faire payer des taxes à l'Organisation pour deux immeubles que la Caisse a acquis à Paris en 2008 et de la demande que leur a adressée l'Organisation pour qu'elles reconsidèrent leur position. Elle fait observer que, en l'absence de progrès en la matière, l'intérêt pour la Caisse d'acquérir des biens immobiliers sur le territoire français pourrait légitimement être remis en cause.

Le professeur FERRINI indique que la situation n'a pas changé depuis la date de publication du document mais que la Mission française à Genève prête actuellement assistance à la Caisse de pensions pour faire avancer le dossier.

En réponse à une autre question de Mme SODE-MOGENSEN concernant la position de l'Administration fédérale des contributions sur les biens immobiliers de la Caisse en Suisse, le DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il transmettra sa question à l'Unité de gestion de la Caisse de pensions.

Le Conseil prend note des documents CERN/FC/5443-CERN/2910, CERN/FC/5444-CERN/2911 et CERN/FC/5445-CERN/2912, des déclarations du professeur Ferrini, président du Conseil d'administration de la Caisse de pensions, du rapport présenté par

M. Franceschetti au nom des commissaires aux comptes, ainsi que des rapports des Présidents du Comité des finances et du Comité consultatif permanent sur les audits.

Sur la recommandation du Comité des finances, le Conseil décide, à l'unanimité des délégations représentées et votant⁸ :

- d'approuver le rapport annuel et les états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice financier 2009 présentés dans le document CERN/FC/5443-CERN/2910, et
- de donner quitus au Conseil d'administration de la Caisse de pensions.

5. CODE DE CONDUITE

(Point 5 de l'ordre du jour) (CERN/FC/5447-CERN/2914)

Mme CATHERIN présente le nouveau Code de conduite du CERN⁹, décrivant les raisons de sa mise en œuvre, ses objectifs et principes, ainsi que le processus de large consultation interne adopté tout au long de son élaboration. Elle fait observer que le Code est un document court et pratique consacrant les valeurs du CERN et énonçant des normes de comportement communes à appliquer. Destiné à toutes les personnes travaillant au CERN ou pour le compte du CERN, quel que soit leur statut, il offre un cadre de principes généraux et sera accompagné d'une importante Foire aux questions (FAQ) donnant des exemples concrets. La campagne de communication visant à faire connaître le Code commencera par une réunion publique, le 25 juin, durant laquelle seront présentés des exposés du Directeur général, du département HR et de l'Ombuds nouvellement nommé.

Le PRÉSIDENT fait observer que, sur la proposition de la délégation néerlandaise, il a été convenu de soumettre le rapport sur le Code de conduite non pas à la session restreinte mais à la session publique du Conseil afin de le porter à l'attention d'un plus large public.

M. STEINACHER indique que le Comité des finances a pris note du document, du rapport verbal présenté par le Président du TREF lors de sa réunion des 18 et 19 mai 2010 sur l'examen du document par le Forum, de l'exposé présenté par Mme Catherin, chef du Département des ressources humaines, et de la déclaration de M. Evrard, vice-président de l'Association du personnel. Le Comité des finances a souscrit au Code de conduite et a pris note qu'il deviendra applicable à effet du 1^{er} juillet 2010 et qu'il sera complété par une Foire aux questions en ligne. Le Comité a pris également note des prochaines étapes, notamment la

⁸ La Belgique et la Bulgarie ne sont pas représentées à la réunion.

⁹ Voir <http://indico.cern.ch/conferenceDisplay.py?confId=96020>

création d'un bureau de l'Ombuds à effet du 1^{er} juillet 2010 et la nomination de M. V. Vuillemin, chef sortant du département EN, en tant que premier titulaire de ce poste.

Mme SODE-MOGENSEN fait observer que la délégation danoise se félicite grandement de la mise en place d'un Code de conduite pour le CERN et, en particulier, de la création d'un bureau de l'Ombuds.

M. SPITZER indique que, après avoir entendu des exposés sur le nouveau Code de conduite dans le cadre du TREF et du Comité des finances, il tient à ajouter, en complément des conclusions formulées par le Président du Comité des finances, que le Code a été accueilli avec enthousiasme par les deux organes.

En réponse à une question de M. STEPANEK, Mme CATHERIN indique que la Foire aux questions concernant le Code de conduite sera prochainement disponible sur le site web du département HR.

M. VAN RIEL fait observer que la délégation néerlandaise accueille favorablement le nouveau Code et, en particulier, le principe consistant à encourager les individus à adopter les attitudes et comportements appropriés au lieu d'imposer des règles strictes émanant de la hiérarchie. Il espère que le pouvoir d'entraînement des pairs que le Code devrait encourager contribuera à réduire le nombre de plaintes déposées auprès des groupes compétents en matière de résolution des conflits.

Le Conseil prend note du document CERN/FC/5447-CERN/2914, de l'exposé présenté par Mme Catherin, chef du Département des ressources humaines, du rapport du Président du Comité des finances et des observations formulées par les délégations au cours de la discussion.

Le Conseil souscrit vigoureusement au Code de conduite et prend note qu'il deviendra applicable à effet du 1^{er} juillet 2010 et qu'il sera complété par une Foire aux questions en ligne.

Le Conseil prend note également des prochaines étapes, notamment la création d'un bureau de l'Ombuds à effet du 1^{er} juillet 2010 et la nomination de M. V. Vuillemin, premier titulaire de ce poste.

La séance est suspendue à 11 h 10 et reprend à 11 h 30.

6. RAPPORT DE SITUATION SUR LE LHC

(Point 6 de l'ordre du jour) (Verbal)

M. MYERS, directeur des accélérateurs et de la technologie, présentant son rapport de situation sur le LHC¹⁰, met en évidence les étapes suivantes, atteintes ces derniers mois :

- premières collisions à l'énergie record de 3,5 TeV/faisceau, le 30 mars ;
- augmentation de la luminosité d'un ordre de grandeur, le 19 avril, suivie de quatre semaines d'exploitation durant lesquelles les expériences ont pu accumuler d'importantes quantités de données ;
- nouvelle augmentation de la luminosité d'un ordre de grandeur, le 22 mai ;
- injection et collision de paquets d'intensité nominale (10^{11} protons/paquets) à 3,5 TeV/faisceau, le 26 mai.

Les dernières nouvelles reçues ce matin de la Salle de contrôle font état d'excellents progrès pour ce qui est de l'exploitation à l'intensité nominale. Les systèmes de contrôle de l'émittance longitudinale et d'amortisseur transversal fonctionnent et les collimateurs seront prêts à être installés après une ou deux autres périodes de roulement. On estime pouvoir acquérir les premières données de physique dans cette configuration dans un délai de 7 à 9 jours, soit avec pratiquement une semaine d'avance par rapport à la date prévue.

Le professeur BERTOLUCCI, directeur de la recherche et de l'informatique, présente un rapport de situation détaillé sur les expériences LHC et la Grille de calcul pour le LHC¹¹. Il fait observer que les expériences exploitent déjà pleinement les données à 7 TeV disponibles, leur permettant de procéder rapidement à des analyses et à la publication de résultats, et qu'elles se préparent pour l'augmentation prévue de la luminosité au moyen de déclencheurs plus complexes. L'environnement informatique offre constamment des performances satisfaisantes, ce qui lui permet de gérer des charges de travail toujours plus élevées et ce qui démontre sa capacité de faire face aux problèmes de mise en route et aux autres défis techniques susceptibles de se présenter par la suite.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL présente les objectifs suivants pour l'exploitation du LHC à court, moyen et long termes :

¹⁰ Voir <http://indico.cern.ch/conferenceDisplay.py?confId=96020>

¹¹ Voir <http://indico.cern.ch/conferenceDisplay.py?confId=96020>

- le but à court terme est de faire fonctionner le LHC à 7 TeV environ jusqu'à fin 2011, avec un arrêt technique d'une durée de 1 à 2 mois autour de fin 2010, et d'accumuler une luminosité de 1 fb^{-1} , ce qui ouvrirait un potentiel intéressant de découverte pour la physique ; des exploitations spéciales avec ions lourds sont prévues fin 2010 et fin 2011 ;
- la machine sera ensuite arrêtée pour la totalité de 2012 pour des travaux d'amélioration et de consolidation, comprenant la consolidation des interconnexions entre les aimants et l'installation du reste des soupapes d'hélium DN200 requises pour une exploitation à 13-14 TeV en 2013 et 2014 ;
- au cours d'un autre arrêt prolongé vers 2015, le Linac 4 sera intégré dans la chaîne d'injection du LHC, le Booster du PS sera amélioré de façon à accroître la performance du LHC et les détecteurs seront modifiés et améliorés de façon à optimiser l'utilisation de la luminosité intégrée accrue ;
- le but est ensuite de faire fonctionner le LHC jusqu'aux environs de 2020, à 14 TeV dans le centre de masse, à approximativement la luminosité nominale ;
- durant la deuxième décennie, le LHC fera l'objet d'une amélioration d'envergure afin de fonctionner jusqu'à 2030 au moins comme machine à haute luminosité (HL-LHC), c'est-à-dire avec une luminosité d'environ cinq fois la luminosité nominale, soit environ $5 \times 10^{34} \text{ cm}^{-2} \text{ s}^{-1}$, associée à une égalisation de la luminosité visant à augmenter au maximum la luminosité intégrée pour la physique ;
- cette amélioration comprendra notamment une amélioration effectuée en un seul stade des triplets internes et l'amélioration présentant le meilleur rapport coût-efficacité des autres éléments de la chaîne d'injection du LHC, ainsi qu'une amélioration majeure des détecteurs internes, afin qu'ils puissent soutenir des luminosités intégrées plus élevées d'au moins un facteur 10 que lors de la première décennie de fonctionnement du LHC ;
- l'amélioration des détecteurs supposera un effort de R&D et de conception qui doit commencer dès maintenant afin d'être prêts pour 2020.

Le professeur FERNANDEZ indique que le Comité des directives scientifiques a entendu, lors de sa réunion de juin 2010, des rapports sur l'état d'avancement de la machine et des expériences LHC, ainsi qu'un rapport sur la dernière réunion du Comité consultatif pour les machines du CERN. Au cours des trois derniers mois, la machine a donné de nombreux résultats significatifs, comme l'a souligné M. Myers dans sa présentation. Toutefois, la montée

en énergie jusqu'à 3,5 TeV avec des paquets d'intensité nominale a causé certaines instabilités. Jusqu'ici, les périodes de développement de la machine étaient ponctuées par des périodes d'acquisition de données par les expériences, ce qui se traduisait par un certain degré d'inefficacité pour l'exploitation globale. C'est pourquoi, en accord avec les expériences, il a été décidé la semaine précédente de se concentrer sur le développement de la machine pendant une courte période avant de reprendre l'acquisition de données pour les expériences avec des paquets d'intensité nominale.

Les sous-systèmes de la machine, y compris les systèmes de vide, de cryogénie et l'instrumentation, fonctionnent tous très bien, d'où une disponibilité de la machine de 60 % pour l'exploitation et des durées de vie de faisceau de 1000 heures, ce qui est remarquable pour un nouvel accélérateur. Le Comité des directives scientifiques s'est félicité des progrès réalisés, prenant note de l'objectif visant à exploiter la machine avec une luminosité accrue pendant l'été, et attend avec impatience que soit atteint l'objectif des 1 fb^{-1} à la fin de la période d'exploitation initiale de deux ans.

Le Comité des directives scientifiques a par ailleurs été impressionné par la superbe performance de toutes les expériences LHC et tient à souligner que celles-ci sont déjà en train de mesurer de nombreux processus du modèle standard, avec pour certains d'entre eux une précision remarquable, ce qui les a déjà conduit à publier des résultats. La Grille de calcul fonctionne à sa capacité maximale, prenant en charge chaque jour une quantité prodigieuse de tâches, de l'ordre du million, sans problème majeur.

M. STEINACHER indique que, à sa réunion de mars 2010, le Comité des finances a pris note des objectifs d'énergie et de luminosité du LHC pour l'exploitation 2010-2011 et des calendriers d'exploitation et d'arrêt de la machine en 2010-2012, présentés par le Directeur général, ainsi que de la situation du LHC, des expériences LHC et de la Grille. Le Comité des finances a félicité la Direction du CERN et toutes les personnes concernées pour les importants progrès réalisés dans tous les domaines en vue du redémarrage du LHC et des premières collisions à 3,5 TeV par faisceau en 2010. En outre, il a fait part de sa satisfaction quant à la stratégie de communication avec les médias adoptée par la Direction en ce qui concerne la remise en service du LHC, présentée par le Directeur général, ainsi qu'aux efforts qu'elle a déployés pour informer comme il convient le public sur les activités du CERN, afin d'éviter que les médias ne déforment l'information sur le LHC.

En juin, le Comité des finances a pris note des rapports verbaux présentés par le Directeur des accélérateurs sur le LHC, et notamment de ses éclaircissements concernant l'affectation des dépenses afférentes au LHC dans le cadre du plan à moyen terme 2010, et par le directeur de la recherche sur les résultats des premières analyses de données réalisées

par les expériences LHC et sur les performances de la Grille de calcul pour le LHC. Le Comité a salué les performances du LHC, des expériences et de la Grille de calcul, qui continuent d'être exceptionnelles. La disponibilité remarquable de la machine, de l'ordre de 60 %, six mois seulement après le début des opérations, a dépassé toutes les attentes et est de bon augure pour l'avenir.

Mme SODE-MOGENSEN déclare que la délégation danoise tient à féliciter la Direction pour les progrès accomplis tant sur la machine que sur les détecteurs. L'atmosphère au CERN est aujourd'hui totalement différente de ce qu'elle était il y a un an ; il règne dans l'ensemble du Laboratoire un sentiment palpable d'enthousiasme et d'espérance et c'est un plaisir de le partager. En particulier, la présence de nombreux jeunes sur le domaine du CERN est pour elle une grande source d'encouragement.

Le professeur SITAR souligne que la délégation slovaque tient à féliciter les équipes du LHC et la Direction du CERN pour le record d'énergie de collision proton-proton qu'elles ont atteint, soit 7 TeV, et pour la grande performance de la machine qui l'a rendu possible. Dans ce climat d'euphorie, il importe de garder à l'esprit que le LHC est la machine la plus grande, la plus complexe et la plus perfectionnée du monde, un accélérateur inédit aux caractéristiques exceptionnelles, qui relève des défis sans précédent : comme pour toute expérience, mais à une échelle bien plus grande, il est nécessaire de répéter de nombreuses fois les opérations pour pouvoir atteindre une performance optimale. Ainsi, alors que tout le monde attend impatiemment une luminosité élevée, le mot d'ordre est la patience. Il a entièrement confiance en la capacité des équipes du LHC de perfectionner encore la machine et leur souhaite beaucoup de succès pour atteindre de nouveaux records.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, remerciant le Conseil pour ses mots rassurants, déclare qu'il faut féliciter avant tout le personnel et toutes les personnes qui travaillent au Laboratoire pour leurs efforts acharnés et leur dévouement sans faille.

Le PRÉSIDENT, récapitulant les débats, indique que le LHC représente un grand bond en avant pour la physique des particules et que le CERN s'engage dans une période passionnante. Il invite les membres du Conseil à se joindre à lui pour saluer par des applaudissements le personnel et la Direction pour tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Applaudissements.

Le Conseil prend note de l'exposé verbal du Directeur général sur sa vision de l'avenir pour l'exploitation du LHC à court, moyen et long termes, ainsi que des rapports de M. Myers, directeur des accélérateurs et de la technologie, sur le redémarrage du LHC, du professeur Bertolucci, directeur de la recherche et de l'informatique, sur les résultats des

premières analyses de données réalisées par les expériences et sur la performance de la Grille de calcul pour le LHC, et des Présidents du Comité des directives scientifiques et du Comité des finances.

Le Conseil félicite toutes les personnes concernées pour les performances exceptionnelles du LHC, des expériences et de la grille de calcul, et, en particulier, pour le démarrage de l'exploitation pour la physique avec des collisions de 3,5 TeV par faisceau, le 30 mars 2010, et convient que, grâce aux dernières avancées réalisées dans l'exploitation du LHC, le CERN s'apprête à entrer dans une nouvelle ère de la physique des particules.

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE SCIENTIFIQUE DE LA SESSION DU CONSEIL SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

(Point 7 de l'ordre du jour) (Verbal)

Le Professeur STAPNES présente son rapport sur les questions relatives à la stratégie européenne¹², examinant :

- l'état d'avancement des deux projets relevant du 7^e Programme-cadre soumis en 2009, à savoir AIDA et TIARA, et les nouveaux appels à propositions au titre de ce programme prévus en 2010,
- un projet de description de la stratégie européenne pour la physique des particules qui sera intégré dans la prochaine actualisation de la feuille de route européenne pour les infrastructures de recherche de l'ESFRI,
- les progrès réalisés sur la voie de l'établissement d'un programme de travail conjoint CERN-ApPEC pour la période allant jusqu'à la mise à jour de la stratégie européenne pour la physique des particules, à la mi-2012,
- les principaux points à l'ordre du jour de la prochaine réunion du FALC, qui se tiendra au CERN les 18 et 19 juin,
- la préparation de la mise à jour de la stratégie, notamment la soumission d'un projet de mandat au SPC et à la session du Conseil sur la stratégie européenne, en septembre,
- d'éventuels points à inscrire à l'ordre du jour de la session sur la stratégie européenne de septembre, qui sera une réunion sur une journée complète.

Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a reçu l'invitation de la délégation belge et de la Commission européenne à tenir à Bruxelles, en septembre 2012, sa session restreinte et sa session sur la stratégie européenne. La Commission européenne participera étroitement à

¹² Voir <http://indico.cern.ch/conferenceDisplay.py?confId=96020>

l'organisation de la session sur la stratégie européenne, durant laquelle sera formellement mise à jour la stratégie européenne pour la physique des particules, alors que la délégation belge sera responsable de la session restreinte.

En réponse à une question de M. VAN RIEL concernant la date et l'ordre du jour de la première réunion annuelle CERN-UE qui se tiendra dans le courant de l'année à Bruxelles, le professeur STAPNES indique que la date provisoirement fixée est le lundi 6 septembre et que, même si l'ordre du jour n'a pas encore été finalisé, il comportera certainement un point sur les discussions concernant l'avancement du programme de travail et un autre sur les questions de politique fondamentales pour l'avenir. La réunion, à laquelle participeront trois ou quatre représentants de haut niveau de chaque partie, sera l'occasion pour le CERN de faire connaissance avec les nouveaux fonctionnaires nommés au sein de la Commission.

M. KARAPIPERIS indique que l'un des principaux changements de personnel à la Commission mentionnés par le professeur Stapnes est la nomination de M. R.-J. Smits en tant que directeur général de la DG de la Recherche avec effet au 1^{er} juillet 2010. M. Smits a participé étroitement à la négociation du mémorandum d'accord CERN-UE signé en juillet 2009, ainsi qu'aux discussions relatives aux infrastructures de recherche. L'ordre du jour définitif de la réunion de septembre 2010 devrait être bientôt prêt ; outre les points mentionnés par le professeur Stapnes, il devrait également prévoir un point sur les échanges de vues concernant les actions récemment menées à la Commission, telles que la stratégie Europe 2020, et l'importance accordée à la recherche et l'innovation. Remerciant le Conseil d'avoir décidé de tenir à Bruxelles, en septembre 2012, la session pour la mise à jour formelle de la stratégie européenne pour la physique des particules, il s'est félicité que le Conseil ait également accepté l'offre de la Commission de collaborer à l'organisation de l'événement et indique que la Commission se réjouit à la perspective de travailler étroitement avec le Secrétariat pour la stratégie.

Mme VIERKORN-RUDOLPH, en sa qualité de vice-présidente du Comité exécutif de l'ESFRI, estime que le CERN et l'ESFRI devraient s'efforcer de coopérer étroitement à la mise à jour de leurs stratégies respectives. Le CERN a donc été invité à soumettre un texte actualisé, incluant les projets pour la mise à jour 2012 de la stratégie européenne pour la physique des particules, en vue de la prochaine version de la feuille de route de l'ESFRI, qui doit être publiée en décembre 2010.

Mme SODE-MOGENSEN, exprimant également le souhait qu'une collaboration soit instaurée entre le CERN et l'ESFRI, demande que la présentation instructive du professeur Stapnes soit communiquée aux délégations des États membres dans les plus brefs délais.

En réponse à une question de Mme SODE-MOGENSEN concernant l'éventuelle inclusion de l'ESA dans la mise à jour de la stratégie européenne pour la physique des particules, le professeur STAPNES fait observer que le CERN et l'ESA ne disposent pas d'une structure de coopération formelle. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ajoute que les deux organisations s'échangent des informations dans le cadre de l'EIROforum.

Le Conseil prend note du rapport verbal du professeur Stapnes, secrétaire scientifique, ainsi que des déclarations faites au cours de la discussion par les délégations et par le représentant de la Commission européenne.

Le Conseil convient d'accepter l'invitation de la délégation belge et de la Commission européenne à tenir à Bruxelles, en septembre 2012, sa session restreinte et sa session sur la stratégie européenne en vue de la mise à jour formelle de la stratégie européenne pour la physique des particules.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DIRECTIVES SCIENTIFIQUES

(Point 8 de l'ordre du jour) (Verbal)

Le professeur FERNANDEZ rend compte des réunions de mars, mai et juin 2010 du Comité des directives scientifiques¹³. Il indique que, outre la situation de la machine et des expériences LHC, qui est examinée lors de chaque réunion, ses récentes discussions ont porté essentiellement sur le plan à moyen terme pour la période 2011-2015, auquel le Comité a souscrit entièrement s'agissant de son contenu et de ses priorités stratégiques. Par ailleurs, outre divers points permanents relatifs à la stratégie européenne pour la physique des particules et à l'élargissement scientifique et géographique du CERN, le Comité a entendu en 2010 des rapports sur le programme avec cibles fixes, les résultats de l'atelier de Chamonix, les activités menées dans le domaine de l'astrophysique des particules et les conclusions du Comité d'examen du SPC sur les futures installations neutrino, en mars, et sur le LHeC, le projet HIE-ISOLDE et le Centre de physique pour le LHC (LPCC), en juin.

Le Conseil prend note du rapport verbal du professeur Fernandez, président du Comité des directives scientifiques, sur les points discutés aux réunions de mars, de mai et de juin 2010 de ce comité.

¹³ Voir l'annexe 6.

9. EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU FALC

(Point 9 de l'ordre du jour) (Verbal)

Le PRÉSIDENT, présentant ce point, fait observer que l'exposé du Président du FALC vient compléter le rapport du Président du SPC, consacré principalement au programme du CERN, et le rapport du Secrétaire scientifique de la session du Conseil sur la stratégie européenne, traitant des activités au niveau européen, en mettant l'accent sur la stratégie mondiale pour la physique des particules.

M. DAVIDSON, président du Groupe des organismes de financement des grands collisionneurs (FALC), présente un exposé sur l'histoire, le rôle, les membres et les activités du FALC¹⁴, soulignant que sa création en 2003 répondait au besoin accru de disposer d'installations à l'échelle mondiale pour le programme de physique des particules et que l'élargissement du programme au-delà des frontières nationales ou régionales avait renforcé la nécessité de liens entre les différents organismes de financement. Initialement, le FALC avait pour principal objectif de mettre en place les conditions du financement d'un collisionneur linéaire de leptons dans la gamme du TeV. Désormais, son action consiste principalement à promouvoir une coordination mondiale entre programmes de R&D, ainsi que l'échange d'informations en la matière, en vue de l'amélioration du LHC, de la construction de futurs collisionneurs linéaires (ILC et CLIC) et de la mise en œuvre du programme neutrino à l'échelle mondiale. Parmi les principaux dossiers qu'il étudie actuellement figure la définition d'un projet mondial, ce qui illustre les nombreux parallèles et recoupements qui existent entre ses centres d'intérêts et ceux du Conseil du CERN. La principale raison d'être du FALC est de faire en sorte que ses organismes de financement constitutifs du monde entier soient pleinement et mutuellement au fait des contraintes relatives à leurs programmes respectifs, ainsi que de l'ampleur, des coûts, de l'intérêt industriel et des questions de gouvernance de la machine qui succédera au LHC - un futur collisionneur linéaire.

Le PRÉSIDENT fait observer que le CERN est ravi d'accueillir la réunion du FALC, les 18 et 19 juin, et que l'exposé présenté par le Président du groupe à la session publique du Conseil offre aux représentants des États membres et des États observateurs une excellente occasion pour se familiariser avec les dossiers actuellement à l'étude au sein du FALC.

En réponse à une question de Mme SODE-MOGENSEN concernant le rôle de conseil du FALC auprès des gouvernements, M. DAVIDSON indique que le FALC donne

¹⁴ Voir <http://indico.cern.ch/conferenceDisplay.py?confId=96020>

périodiquement des avis aux plus hautes autorités des États. En 2008, par exemple, il a établi un rapport présentant les divers avantages découlant d'un investissement dans le projet ILC, qu'il a soumis aux ministères compétents des gouvernements de l'ensemble des membres du FALC.

En réponse à une question du professeur RISKÀ sur la différence de fonctions entre le FALC et l'ICFA et sur les éventuels recouvrements entre les deux, M. DAVIDSON fait observer que l'ICFA est un organisme scientifique composé d'éminents scientifiques, alors que les membres du FALC représentent leurs organismes de financements respectifs, même s'il s'avère qu'un grand nombre d'entre eux sont eux-mêmes des scientifiques.

Le PRÉSIDENT ajoute que le FALC a instauré la pratique d'inviter à ses réunions les directeurs des trois principaux laboratoires de physique des particules du monde, à savoir le CERN, Fermilab et le KEK, offrant ainsi un lien avec l'ICFA.

Remerciant M. Davidson pour son exposé instructif, il souligne qu'il serait souhaitable de prévoir un autre rapport sur les activités du FALC à la même période, l'année suivante, en tant que contribution globale à la préparation en cours de la mise à jour de la stratégie européenne pour la physique des particules.

Le Conseil prend note du rapport verbal de M. Davidson, président du FALC.

10. PROJET DE CALENDRIER POUR LES SESSIONS DU CONSEIL ET LES RÉUNIONS DE SES COMITÉS EN 2011

(Point 10 de l'ordre du jour) (CERN/2916/Projet)

Le PRÉSIDENT fait observer que la date de la réunion du Comité des finances, en novembre 2011, est fixée au mercredi 2 *novembre*, et non pas au 3 novembre, comme il est indiqué dans le document.

Le Conseil prend note des informations présentées dans le document CERN/2916/Projet, ainsi modifié, et décide, à l'unanimité des délégations présentes¹⁵, d'approuver le projet de calendrier pour les sessions du Conseil et les réunions de ses comités en 2011 qui y est présenté.

¹⁵ La Belgique et la Bulgarie ne sont pas représentées à la réunion.

11. DIVERS

(Point 11 de l'ordre du jour)

- Faits nouveaux pour la physique des neutrinos au Laboratoire du Gran Sasso

Le PRÉSIDENT rend compte des premiers résultats importants des expériences neutrino ICARUS et OPERA dans le cadre du projet Neutrino du CERN vers le Gran Sasso (CNGS) : ICARUS a enregistré la première interaction de neutrinos, tandis qu'OPERA a enregistré le premier événement candidat pour le tau.

- Départ d'un chef de département

Au nom du Conseil, le PRÉSIDENT remercie M. Vuillemin, qui était le chef du département Ingénierie depuis 2008 et qui quitte cette fonction à la fin du mois de juin pour occuper le nouveau poste d'Ombuds du CERN avec effet au 1^{er} juillet 2010.

- Départ de deux délégués des États membres

Le PRÉSIDENT remercie également le professeur Bais, délégué scientifique des Pays-Bas depuis janvier 2005, qui participe à la session du Conseil pour la dernière fois en cette qualité. Ses questions et remarques incisives étaient fort appréciées.

Le professeur BAIS déclare que cela a été pour lui un honneur et un plaisir de servir le Conseil à une période extrêmement passionnante pour la physique des particules qui a conduit le LHC à un tournant, aux frontières de la science. Le LHC illustre de façon éclatante la quête de connaissances fondamentales par l'Homme, un projet mondial d'une complexité inégalée conjuguant des innovations tant sur les plans scientifique et technologique que sur le plan de la collaboration. S'il est inévitable que des projets de cette ampleur connaissent des difficultés le long de leur parcours, la démarche adoptée par le CERN a consisté à y faire face et à les résoudre l'une après l'autre, et nous devons féliciter le CERN pour les efforts considérables qu'il a déployés pour surmonter les divers obstacles rencontrés tout au long de la construction et de la mise en service de la machine. Dans le contexte actuel de crise économique, il engage toutes les délégations à rester fidèles à leur louable engagement envers le CERN et son exaltante entreprise scientifique.

Applaudissements.

Le PRÉSIDENT demande à la délégation tchèque de transmettre les remerciements du Conseil au professeur Niederle, qui a été délégué depuis septembre 1993 et vice-président entre juillet 1995 et juin 1998. Le professeur Niederle, dont la carrière a été mise à l'honneur dans l'édition de juin 2010 du Courrier CERN, est non seulement l'un des membres du Conseil les plus connus et les plus anciens, mais également un éminent scientifique qui a contribué à bâtir la réputation scientifique de la Tchécoslovaquie et, par la suite, de la République tchèque. Il a par ailleurs joué un rôle important dans l'établissement des relations entre son pays et le CERN et l'on se souviendra longtemps de ses interventions constructives et du travail qu'il a accompli au service de l'Organisation.

Applaudissements.

La séance est levée à 13 h 35.

* * *

Rapport sur les décisions prises lors des sessions restreintes et à huis clos

par

le Président du Conseil

Rapport du Président du Comité des finances
M. M. Steinacher

Report on the 329th and 330th Meetings of Finance Committee held on 17 March and 16 June 2010

All Member States were represented at the March meeting. Bulgaria was absent at the June meeting.

Financial Matters:

- At both meetings, the Finance Committee received the latest information with respect to contributions of the Member States for the financial year 2010. Compared to March, a substantial improvement could be reported. However, bearing in mind that the deadline for the second instalment is 10 June, I would like to underline that only 66% of contributions have been received today. 385 MCHF are still outstanding. The Finance Committee took note of the statements by the Greek, Hungarian and Spanish delegations regarding payment of their respective 2010 contributions and further noted the statement by Mr Lettow that the substantial shortfall in the contributions settled would entail greater short-term borrowing requirements than envisaged.
- In June, the Finance Committee took note of the preliminary overall CVI for 2011 estimated at present to be approximately 1 % (approximately 1.8% for the personnel budget and approximately 0.5% for the materials budget). This value is well within the approved corridor of 0 to 2% for the indexation of the Member States' contribution for the year 2011.
- In June, the Finance Committee took note of the information set out in the Medium-Term Plan document and of the presentation and additional explanations of the Management's planning strategy for the period 2011-2015 and beyond. In the light of statements by delegations during the discussion, the Finance Committee concluded that the time was not ripe to proceed to a vote either on the overall strategy for the reference period 2011-2015 or on the 2011 Draft Budget in 2010 prices. The Finance Committee therefore decided to defer its recommendations to the Council and to aim to arrive at recommendations on those matters at its September 2010 meeting. To that end, the Finance Committee further decided to hold an extraordinary meeting on 25 August to discuss further how to proceed and to seek to achieve progress on the basis of an alternative 2011 Budget and 2011-2015 MTP scenarios prepared by the Management following bilateral discussions with Member State delegations, and input by the Scientific Policy Committee on scientific priorities in the light of the SPC's examination of the scenarios at a special meeting on 24 August.

Personnel Matter:

- In June, the Finance Committee took note of the oral report by the Chairman of TREF, Mr Van Riel, on TREF's meeting on 18 and 19 May. The main part of the meeting was devoted to the 2010 Five-Yearly Review, with a series of reports concerning relevant items covered by this year's review. In addition, TREF dealt with a follow-up of the technical analysis of the CHIS, the 2009 personnel statistics, the Code of Conduct, equal opportunities, and the 2010 work plan for the five-yearly review. The Finance Committee took note of the statement by the President of the Staff Association, Mr Deroma. The next TREF meeting will be held on 5 / 6 October.

Pension Fund:

- As a standing item on the agenda, the Finance Committee at both meetings received an oral report by Professor Ferrini, the Chairman of the Pension Fund Governing Board, addressing main issues from the meetings held over the first half of 2010. In June, the outcome of further actuarial calculations concerning the CERN Pension Fund was presented.

Knowledge and Technology Transfer:

- The Finance Committee took note of the information set out in the Status Report covering the preceding year and in addition of a policy document on intellectual property and of the presentation by the Head of the Knowledge and Technology Transfer (KTT) Group, Dr Parrinello. The Finance Committee expressed appreciation for the comprehensive information contained in the Status Report and for the clear and transparent strategy outlined in the policy document.
- The Committee further encouraged the CERN Management and the KTT Group to take every opportunity to increase public awareness of CERN's considerable contribution to society at large, as highlighted by the Status Report, particularly in respect of the application in the life science and medical fields of technologies and techniques developed at CERN for particle physics research purposes.

Commercial Matters:

- In March, the Finance Committee unanimously approved the 13 proposed contract adjudications and commended the high quality and the timely availability of the submitted documents. The Finance Committee took note of the report on purchasing during the year 2009 and of additional information provided by the Head of the Finance and Procurement Department which included a short report on the previous day's Industrial Liaison Officer Forum meeting.
- In June, with Denmark and Bulgaria absent, the Finance Committee approved the five proposed contracts, three without competitive tendering, one framework and one blanket purchase contract.

Introduction concernant l'évaluation et les observations des commissaires
aux comptes sur le bilan d'activités annuel, les états financiers de l'Organisation
et les états financiers de la Caisse de pensions.

par

M. B. Manna

Council meeting

Geneva-Wednesday 18 June 2010

Dear delegates, Ladies and Gentlemen, we are pleased to participate today to this open session of the CERN Council.

After that during the special meeting on Tuesday and, yesterday, in the 330th meeting of the Finance Committee we discussed and presented our audit findings, we are here to present our suggestions on the 2009 Annual Progress Report and the Certificates and Reports that we issue as external auditors on the Financial Statements of CERN and Pension Fund for the year ending on 31 December 2009. As you know, the written versions of all these documents have already been made available, therefore today with this intervention I only wish to offer some additional considerations.

The working plan for our auditing activity was basically subdivided into two phases: an interim stage, when we concentrated our attention on the analysis of internal procedures and governance, and a final phase in which we focussed on the reliability of accounts and their compliance with the standards, the legality aspects and the regularity of the underlying transactions, all this in order to obtain a reasonable assurance that the Financial Statements are free from material misstatement.

As we have been requested since last year, we produced a Document on the **Annual Progress Report (APR)** where we made our assessments and our comments. This was in addition to our original Mandate but since we consider the APR a strategic text in the new governance of the Organization, we appreciate that we have been included in the review process of such a document and the opportunity we have been given to discuss it with the Management and to provide our suggestions. Our Analysis includes a grid which shows the Management's replies to our suggestions and the state of implementation of their intended action. At this stage, some of our suggestions have already been embedded into the version that we are submitting to you today.

The introduction of the Annual Progress Report can represent an element of solution to the complex problem of the assessment of performance and controls in the Particle Physics research field. The concept that, in Research, the efficiency is the first factor to be examined is correct, by reason of the fact that achievements and results cannot be easily predicted. In fact, only when there is the certainty of results, the Effectiveness may be assessed, as a component of performance.

Ever since last year we highlighted - and we would like to mention it again - that the APR should contain clear and direct links between the Medium Term Plan (MTP) and the actual figures in the Financial Statements. In this

light we suggest to align, in the most proper manner, the targets decided by the Council in the MTP and the comments on relevant differences between Targets and Achievements.

We also recommend to select the most appropriate document (APR or Financial Statements) where an analytical study of variations could be included. This should be envisaged in order to provide the Council and Finance Committee with specific comments on any possible deviation.

Moreover, our suggestions would bring the APR closer to a document that could lead to future “Efficiency Audits” on selected activities of the Organization, as also directly requested to us by the former President of this Council in March 2009.

Thank you for your kind attention.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2009 de
l'Organisation

par

M. F. Franceschetti

Annexe 4

Dear President, delegates and observers, we are pleased to present the main results of our audit activity we included in our Report.

We have analyzed the Financial Statements of CERN for the Year 2009 and in our opinion, the Financial Statements for the Year 2009 give a true and a fair view of the financial position of CERN as at 31 December 2009, of its financial performance and its cash flows for the year 2009 in accordance with International Public Sector Accounting Standards which have been correctly implemented by the CERN Management.

As far as our audit findings are concerned, we accordingly issued some recommendations. Amongst them we would like to recall the following.

- i. We recommend establishing a stricter set of goods inventory procedures and a regular follow-up mechanism by means of - at least - an annual inventory exercise. Benefits will be granted through a direct, optimal and efficient use and maintenance of the goods themselves.
- ii. Moreover, we observed that not all goods were recorded in the same way. We therefore recommend adopting a standardized procedure in order to enhance the traceability of the goods during their life-cycle and to simplify the inventory process.
- iii. In 2009, the presentation of the CHIS Fund slightly changed so as to enhance the monitoring of its two activities, Health Insurance Scheme and Long Term Care. As a matter of fact, it showed a decrease in the HIS technical performance, due to the negative ratio of contributions/benefits and to the Contractor's fees and overheads. Therefore, it is recommended to assess the economy, the efficiency and effectiveness of using an external service provider instead of a direct in-house management. Such a change would help the Management itself in having directly owned data with the possibility to have constant monitoring and a fast response to any problem that might arise in the future.
- iv. In a few cases, we observed that internal staff went through a rotation system or were recruited on the basis of indefinite contracts in sensitive and specialized positions without a competition open to both internal and external candidates. We are of the opinion that when a vacancy occurs for the award of such contracts – for example, posts managing high risk activities and requiring technical competencies which might not be learnt on the job – an open vacancy should be addressed to all potential candidates.
- v. As for the Internal Audit Service, we recommend a minimum staffing level of 3 experienced and professional auditors, also in order to minimize disruption in case of

possible departure. Besides, we recommend that the staffing level should be further increased, according to the audit risks which are identified and the relevant audit coverage required. Finally, in case an enlargement of audit scope to technical and operational activities should take place, we also recommend that IA should recruit a technical expert with an audit experience background as an asset.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Caisse de pensions
pour l'exercice 2009

par

M. F. Franceschetti

Annexe 5

Dear President, delegates and observers, we now present the main results of our audit activity on the CERN Pension Fund we included in our Report.

We have analyzed the accounts of the Fund for the Year 2009 and in our opinion, the Financial Statements give a true and a fair view of the financial position of the CERN Pension Fund as at 31 December 2009, of its financial performance and its cash flows in accordance with International Public Sector Accounting Standards.

We have also examined the Consulting Actuary's 2009 Report, where it was stated that as at 31 December 2009 the financial stability of the Fund was not assured; the funding ratio is below 100% at the end of the year and it amounts to 60.1% according to the technical assessment [according to the assumptions stated in the International Accounting Standard No.26] and to 69.5% [according to the assumptions stated by WG 2]. The funding ratio dropped from 72.7% as at 31 December 2008 to 60.1% as at 31 December 2009. The Actuary's Report also highlighted that the Fund would have no safety margin to weather a further fall in the financial markets. In addition, as at 31 December 2009 the Fund's liabilities were not entirely covered by the available provident assets.

In order to increase transparency, we recommend that the Actuary's Report should be brought to the Council's attention directly in the Financial Statements or indirectly, through a specific document where Management could carry out its detailed analysis.

The under-funding of 2596.9 MCHF (39.9% of the provident and technical provision) was "considerable" and it was the result of three factors: the change in the discount rate, the full capitalisation of the future indexation of pensions and the financial losses due to the 2008 crisis that have not yet been fully compensated for.

We believe that the CERN Pension Fund's underfunding is critical and that immediate corrective actions are necessary for restoring the full funding. Therefore we welcome the set-up of an Advisory Group by the Council.

As far as Financial Risks versus Performance are concerned, we are of the opinion that the Finance Committee and the Council should be given all the possible elements in order to evaluate financial risks and to decide on an appropriate policy for solving the problems related to the above-mentioned underfunding.

Moreover, so as to provide transparent information to the decision-makers, we recommend the Management to show in a table what was the Assets composition, the financial risks and the performance achieved every single year in the last 30-year period taken

as a reference. Considering that, ten years ago, highly speculative financial instruments did not exist, we also recommend making a comparison between these values related to annual performances with the performance that the Pension Fund would have gained with a “minimal risk” investment policy for the same past 30-year period (for example, Swiss governmental bonds).

As for the amendments to the Rules and Regulations of the Fund, Working Group 1 ended its mandate and the PFGB recently delivered a Green Paper to the Council. We received the draft version of this document with such short notice in terms of time that it was not sufficient for us to express a written opinion on the draft amendments to the Fund’s Rules.

Finally, we also carried out a follow-up of the past observations issued by the former External Auditor, the Austrian Court of Audit, and by us and though some of them are still valid we would like to stress the commitment of the Pension Fund Management to implement them.

Rapport du Président du Comité des directives scientifiques

par

le professeur E. Fernandez